

**L'an deux mil vingt, le mercredi 16 septembre à 18 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'AUCHY-les-MINES s'est réuni en Mairie en session ordinaire sur la convocation en date du 10 septembre 2020 et sous la présidence de Monsieur LEGRAND Jean-Michel, Maire d'AUCHY-les-MINES.**

**Etaient présents :**

Jean-Michel LEGRAND, Maire -  
Joëlle FONTAINE, Jean-Louis COURTOIS, Karine BOUZAT,  
Anne-Marie CRETON, André GUILLOU, Gérald GREZ, Fabrice  
BAVIERE, Sandrine COUPIN, Maires-Adjoints -

Jacqueline BEAUCOURT, Kevin DEGREAUX, Guillaume  
BOUTON, Carine LEGRAND, Jean-Claude MOUREAU, Karine  
BARDOT, Jean-Claude RIBU, Marie-France MARCO, Olivier  
BOURRIEZ, Ingrid POILLON, Jean-Charles BONNEL, Cindy GOUBET,  
Abdeslam AZDOUD, Marc UBERTI, Martine QUEVA, Christine  
FLAMENT, Robert VISEUX -

**Absente excusée ayant donné procuration :**

Drépha Malika HAFID à Jean-Michel LEGRAND

**Secrétaire de séance :**

Sandrine COUPIN -

**Assistaient à la réunion :**

Audrey AROUS, Directrice Générale des Services -  
Martine SKALECKI, Secrétariat Général -

-----oOo-----oOo-----oOo-----oOo-----oOo-----

## Ordre du Jour /

## Pages

1. – <b>Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal :</b> ↳ Réunion du 02 juillet 2020 -	4
2 - <b>Information au Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. :</b> ↳ Décisions n° (s) DM 2020-024 - 2020-025 - 2020-026 - 2020-027 - 2020-028 - 2020-029 - 2020-030 - 2020-031 - 2020-032 - 2020-033 - 2020-034 - 2020-035 - 2020-036 - 2020-037 - 2020-038 - 2020-039 - 2020-040 -	4 à 10
3 - <b>Subvention du Budget Primitif « Commune » au budget annexe</b> « Service Extérieur des Pompes Funèbres » (Cimetière) - Exercice 2020 -	10 & 11
4. - <b>Budget Primitif « Service Extérieur des Pompes Funèbres » (Cimetière) –</b> <b>Exercice 2020 :</b> ↳ Décision modificative n° 1 -	11 & 12
5 - <b>Créance éteinte d'un montant de 193,80 € suite à la décision de la Commission</b> <b>de surendettement du 4 février 2020 -</b>	12
6. - <b>Subvention à l'association « N'JOY DANCE » au titre de l'exercice 2020 -</b>	13
7. - <b>Personnel territorial -</b> ↳ <b>Modification du tableau des effectifs de la commune -</b> <b>(Annule et remplace la délibération du 2 juillet 2020) -</b>	13 & 14
8. - <b>Accès au restaurant scolaire en période scolaire et durant les accueils</b> <b>de loisirs :</b> ↳ <b>Modification des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 -</b>	15 & 16
9. - <b>Service « Jeunesse » -</b> <b>Garderies, accueils de loisirs -</b> ↳ <b>Modification des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 -</b>	16 à 18
10. - <b>Service « Jeunesse » -</b> <b>Diverses activités du service (CAJ, sortie loisirs, sortie pour les</b> <b>familles défavorisées) -</b> ↳ <b>Modification des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 -</b>	18 & 19
11. - <b>Service « Jeunesse » -</b> <b>Rémunération des animateurs et des directeurs pour les accueils de loisirs -</b>	19

## Ordre du Jour / (suite)

## Pages

12. - Service « Culture » :  
 Mise en place d'un atelier hebdomadaire « J'apprends l'anglais avec Harry POTTER » :  
 ↪ Définition des tarifs - 20
13. - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) :  
 ↪ Actualisation des tarifs maximaux de la TLPE applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021 - 21 & 22
14. - Travaux de réhabilitation de la salle polyvalente « St Michel » :  
 ↪ Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) - « Volet Performance énergétique » - année 2020 – 22 & 23  
 (Annule et remplace les délibérations n° 2019-067 du 10 septembre 2019 – N° 2019-126 du 06 décembre 2019 – n° 2020/026 du 28 février 2020) –
15. - Travaux de réhabilitation de la salle polyvalente « St Michel » :  
 ↪ Demande de subvention au titre du Fonds de Concours Spécifique « Volet performance énergétique » auprès de la CABBALR - 23 & 24
16. - Dénomination de la salle polyvalente, place Jean JAURES et de l'espace « Parking » y attenant - 25
17. – Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal -  
 ↪ Règlement Intérieur du Conseil Municipal - 25 & 26
18. – Approbation du Règlement Intérieur de la Commission d'Appel d'Offres -  
 ↪ Règlement Intérieur de la Commission d'Appel d'Offres - 26
19. - Election des délégués auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale En Faveur des Personnes Agées (CIASFPA) - 26 & 27
20. - Communauté d'Agglomération de BETHUNE BRUAY Artois Lys Romane :  
 ↪ Présentation du Rapport d'activité – exercice 2019 - 27
21. - Cession par la SA HLM « SIA Habitat » de 24 logements locatifs sociaux Rues du Jasmin et Emile BASLY :  
 ↪ Avis du Conseil Municipal - 27 & 28

-----000-----000-----000-----000-----000-----

**Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, DESIGNÉ, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine COUPIN pour remplir les fonctions de secrétaire.**

**1. - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL :  
REUNION DU 02 JUILLET 2020 -**

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le compte-rendu de la réunion du 02 juillet 2020.

Il propose ensuite de passer au vote dont les résultats sont les suivants :

☞ **Votants :** 27 dont 1 procuration  
☞ **Pour :** 27 dont 1 procuration

**Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 02 juillet 2020 EST ADOPTE à l'unanimité.**

**2. - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE  
L. 2122-22 DU C.G.C.T. :**

☞ **Décisions n° (s) DM 2020-024 - 2020-025 - 2020-026 - 2020-027 - 2020-028 - 2020-029 – 2020-030 - 2020-031 - 2020-032 - 2020-033 - 2020-034 - 2020-035 - 2020-036 - 2020-037 – 2020-038 - 2020-039 - 2020-040 -**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qui ont été prises dans le cadre de sa délégation en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui se sont traduites par la signature des documents ci-après :

**Décision n° 2020-024**

Signature du contrat avec la société INFOREZ, représentée par Monsieur Christophe COMPARON, sise 24 Allée des Fauvettes à AUCHY LES MINES 62138 pour le déploiement de la fibre et évolution de la téléphonie en IP comprenant les frais d'installation, l'abonnement et la maintenance pour l'ensemble des sites, se décomposant comme suit :

Mairie – Maison pour tous – Service Jeunesse – Services techniques – Bibliothèque – Service Culturel – Complexe omnisports – CAJ – Ecole J. PREVERT – Ecole A. FRANK – Ecole les Pâquerettes – Ecole les Eglantines :

<b>Coût de l'installation</b>		<b>4 279,00 € HT</b>
<b>Frais opérateur</b>	<b>3 379,00 € HT</b>	
<b>Installation INFOREZ</b>	<b>900,00 € HT</b>	
<b>Abonnement et maintenance</b>	<b>Loyer mensuel de</b>	<b>2 208,36 € HT</b>
<b>Abonnement opérateur :</b>	<b>898,26 € HT</b>	
<b>Location Maintenance :</b>	<b>1 310,10 € HT</b>	

**Décision n° 2020-025**

Signature du devis n° 6195 présenté par la SAS N'JOY sise 162 boulevard de Fourmies à ROUBAIX 59100 pour la présentation d'un spectacle intitulé « LES GRIMOIRES MYSTERIEUX » le 24 juillet 2020 à destination des enfants durant les accueils de loisirs et ce, pour un montant de 582,12 € TTC (*cinq cent quatre-vingt-deux euros et 12 centimes toutes taxes comprises*), se décomposant comme suit :

**Présentation du spectacle le 24 juillet 2020 de 15 h 00 à 16 h 00**

« LES GRIMOIRES MYSTERIEUX »	Montant HT	520,38 €
Frais kilométriques : 60 km x 0,46 € HT		27,60 €
	<b>TOTAL HT</b>	<b>547,98 €</b>
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>582,12 €</b>

**Décision n° 2020-026**

Signature du contrat de cession d'un spectacle présenté par la Compagnie du TIRE-LAINE, présidée par Monsieur Alain LEROY, sise 50 rue de Thumesnil à LILLE 59000 – pour la présentation d'un spectacle intitulé « Les mascarades du TIRE-LAINE : Duo clown & musicien » le 10 juillet 2020 à destination des enfants durant les accueils de loisirs et ce, pour un montant de 620,87 € TTC (*six cent vingt euros et 87 centimes toutes taxes comprises*), se décomposant comme suit :

**Présentation du spectacle le 10 juillet 2020 de 14 h 30 à 15 h 30**

**Au complexe omnisports « Paul BARROIS » :**

**« Les mascarades du TIRE-LAINE : Duo clown & musicien »**

	Montant HT	550,00 €
	Montant TTC	580,25 €
<b>Frais de transport (70 km aller/retour LILLE)</b>	Montant HT	38,50 €
	Montant TTC	40,62 €
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>620,87 €</b>

**Décision n° 2020-027**

Signature du devis n° TH20/10 présenté par le Théâtre de marionnettes de RONCHIN, sis 3 rue Vincent AURIOL à RONCHIN 59790 - pour la présentation d'un spectacle de marionnettes intitulé « Le Jeu de l'Oie » durant la première quinzaine d'août 2020 à destination des enfants durant les accueils de loisirs et ce, pour un montant de 464,70 € TTC (*quatre cent soixante-quatre euros et 70 centimes toutes taxes comprises*), se décomposant comme suit :

**Présentation du spectacle « Le Jeu de l'Oie »**

**Au complexe omnisports « Paul BARROIS » :**

<b>Première quinzaine du mois d'août 2020</b>		426,05 € HT
<b>Frais de déplacement (54 km x 0,54 € HT)</b>		29,09 € HT
<b>Activités pédagogiques</b>		
<b>Fabrication de marionnettes (3 heures maximum) 53,87 € HT X 3 h</b>		161,61 € HT
<b>Remise exceptionnelle</b>		- 161,61 € HT
	<b>TOTAL HT</b>	<b>455,14 €</b>
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>464,70 €</b>

**Décision n° 2020-028**

Signature du devis n° DEV1945 présenté par la SARL ILLUSIONS Organisation sise 8 rue du Docteur ROUSSEAU à MERVILLE 59660 – pour des animations sportives LASER CAMP « Olympiades Robinson » durant les accueils de loisirs d'été 2020 et ce, pour un montant de 475,00 € TTC (*quatre cent soixante-quinze euros toutes taxes comprises*), se décomposant comme suit :

<b>Animations sportives – Olympiades Robinson (Forfait 3 heures)</b>	<b>375,00 € HT</b>
<b>Comprenant 5 épreuves à choisir parmi :</b>	
Parcours du combattant, goût à l'aveugle, jarre à l'aveugle, les poteaux, sarbacane, Tir à la corde, tangram	
<b>1 opérateur de jeu pour l'animation de l'évènement</b>	
<b>Programme : mise en sécurité de l'espace mis à disposition,</b>	
<b>Installation et reprise du matériel, briefing partie (s), débriefing,</b>	
<b>Remise des scores</b>	
<b>Installation en 1 h 30 – reprise en 1 h</b>	
<b>Au complexe omnisports « Paul BARROIS » :</b>	
<b>Forfait Frais de déplacement – Véhicule utilitaire</b>	<b>20,83 € HT</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>395,83 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>475,00 €</b>

**Décision n° 2020-029**

Signature du contrat de maintenance proposé par la SAS BODET CAMPANAIRE – Agence de VILLENEUVE D'ASCQ 59650 - sise 1-3 Allée LAVOISIER – City parc - pour assurer la vérification et l'entretien de l'installation du système d'horlogerie, des cloches, du paratonnerre et du coffret électrique de l'église St Martin, place Jean JAURES et ce, pour un montant annuel de 451,20 € TTC (*quatre cent cinquante et un euros et 20 centimes toutes taxes comprises*), se décomposant comme suit :

**L'entretien comprend :**

**Cloches :** *Contrôle des jogs, reblocage des boulonneries, graissage des chaînes et paliers, contrôle des boudriers et de la frappe des battants, réglage des appareils de volées et tintements – vérification des bornages – réglage des contacteurs inverseurs de télécommande – contrôle de l'antiparasitage – réglage de la hauteur des volées – contrôle et réglage de l'appareillage de sonnerie –*

**Horloge :** *Vérification et contrôle complet avec lubrification et graissage : du mouvement, des minuteriers, des transmissions – contrôle de la fixation intérieure des cadrans – contrôle et réglage de l'appareillage de sonnerie –*

**Paratonnerre :** *Vérification oculaire du coffret de sécurité. Fonctionnement des contacteurs – Tests –*

**Coffret électrique :** *Vérification conformité du coffret de sécurité. Fonctionnement des contacteurs. Tests*

<b>TOTAL HT</b>	<b>376,00 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>451,20 €</b>

**Le contrat qui prend effet au 31 août 2020 est conclu pour une durée d'une année civile. Il se renouvellera 3 fois par tacite reconduction expresse pour une durée d'une année civile. A l'issue de cette période, il pourra être renouvelé s'il n'est pas dénoncé par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties au moins 3 mois avant la date anniversaire.**

**Décision n° 2020-030**

Signature du devis n° 27/08/20 en date du 16 juin 2020 présenté par la Société LOISIRS SYSTEME sise 22 Allée des Pensées à WERVICQ SUD 59117 pour une prestation Laser Game mobile, le 27 août 2020 de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00 à destination des enfants durant les accueils de loisirs d'été 2020 et ce, **pour un montant de 426,37 € HT (quatre cent vingt-six euros et 37 centimes), soit 469,00 € TTC (quatre cent soixante-neuf euros toutes taxes comprises).**

**Décision n° 2020-031**

- Signature du devis n° I-20-06-6 en date du 15 juin 2020 présenté par la SAS THOMZCAPER - sise Le chemin de traverse - 4 rue du Général Barbot à ARRAS 62000 - pour une prestation Escapade mobile « Le portail magique » (Laser Game mobile – spécial Jeunesse) Le 26 août 2020 de 14 h 00 à 16 h 00 au complexe omnisports « Paul BARROIS » à destination des enfants durant les accueils de loisirs d'été 2020 et ce, **pour un montant de 450,00 € HT (quatre cent cinquante euros), soit 540,00 € TTC (cinq cent quarante euros toutes taxes comprises).**

**Décision n° 2020-032**

- Signature du contrat pour une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé – Niveau 2 - avec APAVE Nord-Ouest SAS – Agence de DUNKERQUE – sise ZI de Grande Synthe – rue Noort Gracht – CS 30044 à DUNKERQUE 59944 **pour un montant HT de 3 300,00 € (trois mille trois cents euros), soit TTC 3 960,00 € TTC (trois mille neuf cent soixante euros) se décomposant comme suit :**

<b>Phase conception</b>	<b>380,00 € HT</b>
<b>Phase réalisation</b>	<b>2 920,00 € HT</b>

**Décision n° 2020-033**

Signature du contrat de vente entre Monsieur LANNOY Guy domicilié 177 rue Nationale à LILLE 59000 et la Ville d'AUCHY-les-MINES, à savoir :  
Contrat de vente concernant l'acquisition par la Ville de :

**2 bennes basculantes par palonnier 800 l marque GOUBART**

	<b>100,00 € l'unité x 2=</b>	<b>200,00 €</b>
<b>1 palonnier de basculement</b>		<b>100,00 €</b>
<b>3 cuves PEHD d'occasion 1000 litres</b>	<b>50,00 € l'unité x 3 =</b>	<b>150,00 €</b>
<b>5 cuves PEHD ouverte contenant DIB</b>		
<b>1 big bag et un bidon de sel alimentaire déclassé pour le déneigement</b>		
<b>10 cuves PEHD ouvertes déclassées</b>		
	<b>Soit un total TTC de</b>	<b><u>450,00 €</u></b>

**Décision n° 2020-034**

Signature des contrats d'hébergement et de maintenance pour le logiciel KARVI dans le cadre de la gestion informatisée de la bibliothèque municipale « Louis ARAGON » avec la Société ALTEXENCE KARVI Services sise 27 rue Maurice Flandin à LYON 69003 pour un montant annuel de 306,18 € HT, soit 367,42 € TTC au titre de l'année 2020 se décomposant comme suit :

**Hébergement et maintenance du logiciel KARVI**

- Maintenance annuelle	203,40 € HT
- Hébergement annuel	203,40 € HT
- Gestion du nom de domaine	30,60 € HT
Remise commerciale	- 131,22 € HT
<b>Montant TOTAL HT</b>	<b>306,18 €</b>
<b>Soit TOTAL TTC</b>	<b>367,42 €</b>

**Décision n° 2020-035**

Signature du devis n° 20/0016 proposé par la Société CODEXIA sise 1 rue Haarlem à TOURCOING 59200 – pour un montant HT de 180,00 €, soit 216,00 € TTC portant sur l'établissement du procès-verbal de récolement des archives (Edition des bordereaux de versements à partir du logiciel THESO, transmission en verso PDF) ;

**Décision n° 2020-036**

Signature du devis n° 6737 en date du 28 juillet 2020 présenté par la SAS N'JOY sise 162 Boulevard de Fourmies à ROUBAIX 59100 pour une prestation « Crazy Show », le 31 juillet 2020 de 9 h 30 à 11 h 30 à destination des enfants durant les accueils de loisirs d'été 2020 et ce, pour un montant de 511,63 € HT (*Cinq cent onze euros et 63 centimes*), soit 545,37 € TTC (*Cinq cent quarante-cinq euros et 37 centimes*), se décomposant comme suit :

<b>Prestation « Crazy Show », le 31 juillet 2020</b>	<b>472,99 € HT</b>
<b>Frais kilométriques 84 km x 0,46 €</b>	<b>38,64 € HT</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>511,63 €</b>
<b>Soit TTC</b>	<b>545,37 €</b>

**Décision n° 2020-037**

Signature du marché relatif à la fourniture de repas pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs sans hébergement (petites et grandes vacances hors période de Noël) avec la société DUPONT Restauration, représentée par Stéphane LESUR, Directeur commercial, sise ZA les portes du Nord à LIBERCOURT 62820 pour un montant annuel sur la base maxima, **soit 136 937,00 € HT (cent trente six mille neuf cent trente-sept euros hors taxes) et suivant les coûts par type de convives ci-après :**



 <b>Société « DUPONT Restauration »</b>
--

**BORDEREAU DES COUTS PAR TYPE DE CONVIVES**




Type de Repas	Montant Unitaire HT en €	Taux TVA	Montant TVA	Montant unitaire TTC en €
<b>PERIODE SCOLAIRE</b>				
Repas en Restauration Scolaire Enfant en Maternelle	3,86 €	5,5 %	0,212 €	4,07 €
Repas en Restauration Scolaire Enfant élémentaire	3,86 €	5,5 %	0,212 €	4,07 €
Repas en Restauration Scolaire Adulte	4,51 €	5,5 %	0,246 €	4,76 €
<b>ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (Petites et grandes vacances hors période de Noël)</b>				
Déjeuner Enfant maternelle et élémentaire	3,86 €	5,5 %	0,212 €	4,07 €
Déjeuner Adulte Adolescent + 12 ans Animateur adulte	4,51 €	5,5 %	0,248 €	4,76 €
Pique-nique Enfant maternelle et élémentaire Adulte	4,46 €	5,5 %	0,245 €	4,71 €

L'accord cadre à bons de commande est conclu pour une durée de 1 an reconductible trois fois. Il prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2020 et se termine le 31 août 2021 avec possibilité de reconduction du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2024 ;

<b>Décision n° 2020-038</b>
-----------------------------

Signature de la convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle d'escalade pour l'organisation de collectes de sang avec l'Etablissement Français du Sang, représenté par le Docteur Rémi COURBIL, Directeur de l'EFS Hauts-de-France – Normandie sis Parc Eurasanté 20 avenue Pierre MAUROY – CS 40121 – 59373 LOOS CEDEX, aux dates et heures ci-après :

- de 09 h à 20 h, les :

-  Vendredi 22 janvier 2021
-  Vendredi 26 mars 2021
-  Vendredi 04 juin 2021
-  Vendredi 03 septembre 2021
-  Vendredi 05 novembre 2021

- et de 12 h à 20 h, le Mercredi 07 juillet 2021

**Décision n° 2020-039**

Signature du devis n° PR2006-0039 du 9 juin 2020 d'un montant TTC de 2 700,00 € (deux mille sept cents euros) et la convention de prestation de service 2020.09.27 présentés par Madame Sylvie SINGIER, gérante de BO PEEP & Co, sise 22 rue Froide à AIX NOULETTE 62160 – portant sur la mise en place d'un atelier hebdomadaire durant l'année scolaire (hors vacances scolaires) à destination des enfants des niveaux CE 2, CM 1 et CM 2 afin de les initier aux sonorités de l'anglais par les chants, les histoires et les jeux :

Tout en lisant l'histoire de « Harry POTTER and the Philosopher's Stone », ils découvriront un vocabulaire de la vie de tous les jours (famille, couleurs, descriptions, petits bobos, etc.).

Des travaux manuels seront proposés avec tout le matériel fourni.

**Cet atelier se déroulera du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 juin 2021.**

**Les prestations seront réglées par versement mensuel de 300,00 € d'octobre 2020 à juin 2021.**

**Décision n° 2020-040**

Signature du devis n° FB/2020-06-03A présenté par la Compagnie du TIRE-LAINE, sise 50 rue de Thumesnil à LILLE 59000 pour la représentation du conte musical « Chloé et la forêt des aliments » à destination des enfants des écoles maternelles et ce, pour un montant de TTC de 1 931,50 € (*mille neuf cent trente et un euros et 50 centimes*), se décomposant comme suit :

Représentation du Conte musical « Chloé et les aliments de la forêt » à destination des enfants des écoles maternelles « Les Pâquerettes » et « Les Eglantines »

Dans ce conte musical et interactif, les sens gustatifs et musicaux s'entremêlent pour faire comprendre aux enfants l'importance de manger équilibré pour être en bonne santé –

**Cette prestation se déroulera dans les deux écoles maternelles de la ville, les :**

**Lundi 14 et mardi 15 décembre 2020**

**Et comprend l'intervention d'une conteuse et d'un musicien**

**Une série de 3 représentations sur ½ journée 1 000,00 € HT**

**Durée de la représentation : 20 mm**

**Remise exceptionnelle pour deux ½ journées**

**Soit 6 représentations 1 800,00 € HT, soit 1 899,00 € TTC**

**Frais de transport (56 km aller/retour LILLE) 0,55 € TTC x 56 km, soit 32,50 € TTC**

**TOTAL 1 931,50 € TTC**

**Le Conseil Municipal PREND ACTE.**

Délibération n° 2020-059

**3 - SUBVENTION DU BUDGET PRIMITIF "COMMUNE" AU BUDGET ANNEXE  
"SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES" (CIMETIERE) - ANNEE 2020**

Le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020 ayant été approuvé le 2 juillet 2020 à la majorité (délibération n° 2020-045), Monsieur le Maire précise qu'une somme a été inscrite au compte 65737 du Budget précité représentant en partie les subventions pouvant être attribuées aux budgets annexes « Service Public Eau Potable » et « Service Extérieur des Pompes Funèbres » (Cimetière) au titre de l'exercice 2020.

A cet effet, il propose le versement d'une subvention, comme suit :

↳ **Service Extérieur des Pompes Funèbres (Cimetière) 4 000,00 €.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2224-1 et L 2224- 2 du CGCT ;

Vu, la délibération du Conseil Municipal n° 2020-045 du 02 juillet 2020 portant sur l'approbation du Budget Primitif « Commune » ;

Vu, la délibération du Conseil Municipal n° 2020-047 du 02 juillet 2020 portant sur l'approbation du Budget Primitif « Service Extérieur des Pompes Funèbres » (Cimetière) ;

Considérant la nécessité de procéder au versement d'une subvention au budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres » (Cimetière) pour le financement de la création de 18 caveaux (2 places) et de 16 cavurnes dans le cimetière communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☞ Votants : 27 dont 1 procuration  
☞ Pour : 27 dont 1 procuration

- **APPROUVE** et **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 4 000,00 € (*Quatre mille euros*) du Budget Primitif « Commune » au Budget annexe du « Service Extérieur des Pompes Funèbres » (Cimetière) au titre de l'exercice 2020.

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020*

*Publiée le 18-09-2020*

Délibération n° 2020-060

**4 - BUDGET PRIMITIF "SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES" (CIMETIERE) - EXERCICE 2020 :  
- DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L 2313-1 et suivants ;

Vu, la délibération du Conseil Municipal n° 2020-045 du 02 juillet 2020 portant sur l'approbation du Budget Primitif « Commune » ;

Vu, la délibération du Conseil Municipal n° 2020-047 du 02 juillet 2020 portant sur l'approbation du Budget Primitif « Service Extérieur des Pompes Funèbres » (Cimetière) ;

Vu la délibération approuvant le versement d'une subvention au budget annexe « Service Extérieur des Pompes Funèbres » pour le financement de la pose de caveaux ;

Vu le budget primitif du « Service Extérieur des Pompes Funèbres » (Cimetière) ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget primitif du « Service Extérieur des Pompes Funèbres » (cimetière) pour l'exercice 2020 ;

**TRANSFERT DU 707 AU 607**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-607 : Achats de marchandises	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-774 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>4 000,00 €</b>		<b>4 000,00 €</b>

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

€	Votants :	27 dont 1 procuration
€	Pour :	27 dont 1 procuration

**- APPROUVE les virements de crédits ci-dessus concernant le Budget Primitif du « Service Extérieur des Pompes Funèbres » (Cimetière) pour l'exercice 2020.**

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020*

*Publiée le 18-09-2020*

Délibération n° 2020-061

**5 - CREANCE ETEINTE D'UN MONTANT DE 193,80 € SUITE A LA DECISION DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DU 4 FEVRIER 2020 -**

Monsieur le Maire expose que :

Les créances éteintes sont des dettes annulées par un jugement de surendettement ou de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif ou un effacement de dette prononcé par une décision du juge du Tribunal d'Instance lors d'une procédure de rétablissement personnel.

Les créances éteintes sont des décisions de justice définitives qui s'imposent à la collectivité comme au comptable et les poursuites pour recouvrer les sommes sont rendues impossibles.

La constatation des « créances éteintes » se fait sur un compte différent de celui des non-valeurs classiques à savoir le compte « 6542 - créances éteintes ».

Madame le Percepteur de DOUVRIN nous informe d'une procédure de surendettement en date du 04 février 2020 (effacement de créances dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire) aboutissant à l'irrecouvrabilité totale et définitive de la créance de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir constater l'effacement de la dette du débiteur d'un montant total de 193,80 € portant sur des impayés de cantine. Il est précisé que, suite à cette délibération, un mandat sera émis au compte 6542 « créances éteintes ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

€	Votants :	27 dont 1 procuration
€	Pour :	27 dont 1 procuration

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;**

**Vu le rapport de présentation ;**

**- ADMET en créances éteintes les titres émis pour un montant global de 193,80 € (cent quatre-vingt-treize euros et 80 centimes) suite à une décision de la Commission de Surendettement en date du 04 février 2020 imposant l'effacement des dettes (dossier n° 000119102155) ;**

**- IMPUTE cette dépense au compte « 6542 - créances éteintes » sur le budget principal de la ville d'AUCHY-les-MINES.**

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020*

*Publiée le 18-09-2020*

Délibération n° 2020-062

## 6 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « N'JOY DANCE » AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 -

Monsieur le Maire expose que :

Madame PAYEMENT-ORIGLIA Fiorella, Présidente de l'association N'JOY DANCE, a déposé une demande de subvention d'aide à la gestion au titre de l'exercice 2020, notamment pour l'acquisition de tee-shirts et de sacs de sport pour les adhérents et de matériel.

Cette association qui remplace DIABOLIC'DANCE a pour but de promouvoir la découverte de l'apprentissage de tous styles de danses aux enfants et ce, dès l'âge de 6 ans.

Après analyse des documents budgétaires présentés par la Commission des Finances du 8 septembre 2020, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 600,00 € (six cents euros) à l'association N'JOY DANCE et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :**

☞	Votants :	27 dont 1 procuration
☞	Pour :	26 dont 1 procuration
☞	Abstention :	1 (Olivier BOURRIEZ)

**- APPROUVE et AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de 600,00 € (six cents euros) à l'association N'JOY DANCE, présidée par Madame PAYEMENT-ORIGLIA Fiorella.**

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020*

*Publiée le 18-09-2020*

Délibération n° 2020-063

## 7 - PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE - (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 2 JUILLET 2020) -

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de la dernière mise à jour du tableau des effectifs en date du 06 juin 2020, des modifications sont encore à opérer compte-tenu notamment de l'évolution de la carrière des agents et des besoins des services.

Il propose le nouveau tableau prenant en compte les modifications, à savoir :

- ☞ **Suppression d'un poste d'Adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**
- ☞ **Suppression d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> juin 2020**
- ☞ **Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> août 2020**
- ☞ **Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, soit 25,70 h/hebdo au 1<sup>er</sup> janvier 2020 –**
- ☞ **Création d'un poste d'Attaché à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 –**
- ☞ **Création d'un poste d'Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, soit 27,85 h/hebdo au 1<sup>er</sup> août 2020 –**

- ↵ Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> septembre 2020
- ↵ Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> novembre 2020

Création de postes prévisionnelle pour les services techniques :

- ↵ Création de deux postes d'Adjoint technique à temps non complet, pour surcroît de travail, soit 20 h/hebdo au 1<sup>er</sup> octobre 2020
- ↵ Création de deux postes d'Adjoint technique à temps non complet, pour surcroît de travail, soit 35 h/hebdo au 1<sup>er</sup> octobre 2020

Création de postes prévisionnelle pour le service « Jeunesse » :

- ↵ Création de dix postes d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, pour surcroît de travail, soit 8 h/hebdo au 1<sup>er</sup> octobre 2020
- ↵ Création de quatre postes d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, pour surcroît de travail, soit 20 h/hebdo au 1<sup>er</sup> octobre 2020
- ↵ Création de trois postes d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, pour surcroît de travail, soit 15 h/hebdo au 1<sup>er</sup> octobre 2020
- ↵ Création de quinze postes d'Adjoint d'animation (non diplômé ou stagiaire) à temps non complet, pour surcroît de travail, soit 8 h/hebdo au 1<sup>er</sup> octobre 2020
- ↵ Création de trois postes d'Adjoint d'animation (non diplômé ou stagiaire) à temps non complet, pour surcroît de travail, soit 15 h/hebdo au 1<sup>er</sup> octobre 2020
- ↵ Création de deux postes d'Adjoint d'animation à temps non complet, pour surcroît de travail, soit 4 h/hebdo au 1<sup>er</sup> octobre 2020
- ↵ Création de trois contrats « Parcours Emploi Compétence » (PEC) à temps non complet, soit 20 h/hebdo du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2021.

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

↵ **Votants :** 27 dont 1 procuration  
 ↵ **Pour :** 27 dont 1 procuration

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;**

**Vu le tableau des effectifs de la commune ;**

**- DECIDE et APPROUVE les modifications du tableau des effectifs définies ci-dessus,  
 - AUTORISE et DELEGUE pouvoir à Monsieur le Maire en ce qui concerne toutes les modalités administratives nécessaires à l'aménagement et à la modification du tableau des effectifs précité.**

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020  
 Publiée le 18-09-2020*

Délibération n° 2020-064

**8 - ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE EN PERIODE SCOLAIRE  
ET DURANT LES ACCUEILS DE LOISIRS :  
MODIFICATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2020**

Monsieur le Maire propose de revoir l'ensemble des tarifs d'accès au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, comme suit :

**RAPPEL** - Afin d'assurer une bonne organisation du service et accueillir les enfants dans des conditions optimales (*gestion du personnel d'encadrement, prévision du nombre de repas*) et vu l'impossibilité de refuser les enfants bien qu'ils ne soient pas prévus dans les effectifs, une majoration sur le tarif « cantine » est dorénavant appliquée si l'inscription préalable de l'enfant n'a pas été effectuée dans les délais impartis auprès du service « Jeunesse ».

**ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE EN PERIODE SCOLAIRE -**

RESTAURATION SCOLAIRE EN PERIODE SCOLAIRE	TARIF AVEC INSCRIPTION PREALABLE	TARIF SANS INSCRIPTION PREALABLE
<b>Repas Maternelle</b> <i>(Enfant d'Auchy-les-Mines ou scolarisé à Auchy-les-Mines et dont les grands parents habitent Auchy-les-Mines)</i>	2,95 €	3,70 €
<b>Repas Maternelle</b> <i>(enfant de l'extérieur)</i>	4,45 €	5,55 €
<b>Repas Elémentaire</b> <i>(Enfant d'Auchy-les-Mines ou scolarisé à Auchy-les-Mines et dont les grands parents habitent Auchy-les-Mines)</i>	3,90€	4,85 €
<b>Repas Elémentaire</b> <i>(enfant de l'extérieur)</i>	5,40 €	6,70 €
<b>Tarif social</b> <i>(Enfant de famille défavorisée fréquentant les écoles maternelles ou élémentaires d'Auchy-les-Mines)</i> Le barème servant d'application est défini par le CCAS	1,70 €	2,05 €
<b>Repas Adulte</b>	7,35 €	

**ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE DURANT LES ACCUEILS DE LOISIRS**

RESTAURATION SCOLAIRE DURANT LES ACCUEILS DE LOISIRS	TARIF
<b>Repas Elémentaire</b> <i>(Enfant d'Auchy-les-Mines ou scolarisé à Auchy-les-Mines et dont les grands parents habitent Auchy-les-Mines)</i>	3,90 €
<b>Tarif social</b> <i>(Enfant des familles défavorisées d'Auchy-les-Mines)</i> Le barème servant d'application est défini par le CCAS	1,70 €
<b>Repas Enfant extérieur</b> <i>(Enfant d'Auchy-les-Mines ou scolarisé à Auchy-les-Mines et dont les grands parents habitent Auchy-les-Mines)</i>	5,40€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☞ Votants : 27 dont 1 procuration  
☞ Pour : 27 dont 1 procuration

- DECIDE de fixer comme définis ci-dessus les tarifs concernant l'accès au restaurant scolaire municipal en période scolaire et durant les accueils de loisirs.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020

Publiée le 18-09-2020

Délibération n° 2020-065

**9 - SERVICE JEUNESSE -  
GARDERIES, ACCUEILS DE LOISIRS :  
MODIFICATION DES TARIFS A COMPTER DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020**

Madame Karine BOUZAT, à la demande de Monsieur le Maire, propose de redéfinir les tarifs et les modalités d'inscriptions pour les garderies, les accueils de loisirs le mercredi et durant les petites et grandes vacances comme suit :

**TARIF GARDERIE PERISCOLAIRE -**

GARDERIE PERISCOLAIRE	TARIF quotient >617 AVEC INSCRIPTION PREALABLE	TARIF quotient < 617 AVEC INSCRIPTION PREALABLE	TARIF SANS INSCRIPTION PREALABLE
Le matin 7 h 00 à 8 h 30	1,30€	0,80 €	1,55 €
Le soir (goûter compris) 16 h 30 à 18 h 30	1,50 €	1,00 €	1,85 €
Le soir (goûter fourni par la famille dans le cadre d'un PAI ) 16 h 30 à 18 h 30	1,50€	1,00 €	
Supplément pour tout dépassement horaire après 18 h 30	1,50 €	1,50 €	1,50

**GARDERIES & ACCUEILS DE LOISIRS LE MERCREDI DURANT LA PERIODE SCOLAIRE -**

Afin de répondre à la demande des familles, un accueil de loisirs a été mis en place le mercredi toute la journée ; toutefois, ; il est proposé aux familles un accueil modulé, comme suit :

GARDERIE & ACCUEILS DE LOISIRS LE MERCREDI DURANT LA PERIODE SCOLAIRE	TARIF quotient >617	TARIF quotient <617
Garderie matin 7 h 00 à 9 h 00	1,50 €	1,00 €
Accueil de loisirs matin 9 h 00 à 12 h 00	2,50 €	1,00 €
Surveillance repas 12 h 00 à 14 h 00	1,30€	1,30 €
Accueil de loisirs après-midi 14 h 00 à 17 h 00	2,50€	1,00 €
Garderie soir (goûter compris) 17 h 00 à 18 h 30	1,50 €	1,00 €



**Modalités d'inscription :**

La participation à la garderie et à l'accueil de loisirs le mercredi durant la période scolaire n'est pas obligatoire mais doit impérativement faire l'objet d'une inscription par session. Une période d'inscription sera définie.

<b>GARDERIES &amp; ACCUEILS DE LOISIRS HORS PERIODES SCOLAIRES (PETITES ET GRANDES VACANCES)</b>					
<b>ENFANTS DE 2 à 11 ans</b>					
<b>GARDERIE ACCUEILS DE LOISIRS PETITES ET GRANDES VACANCES</b>	<b>TARIF Quotient &gt;617</b>	<b>TARIF Quotient &lt;617</b>	<b>TARIF SOCIAL</b>	<b>TARIF EXTERIEUR Quotient &gt;617</b>	<b>TARIF EXTERIEUR Quotient &lt;617</b>
<b>Garderie matin 7 h 00 à 9 h 00</b>	1,50 €	1,00 €		1,70 €	1,50 €
<b>Accueil de loisirs matin 9 h 00 à 12 h 00</b>	2,50 €	1,00 €	1,00 €	3,80 €	2,05 €
<b>Cantine 12 h 00 à 14 h 00</b>	3,90 €	3,90 €	1,70 €	5,40 €	5,40 €
<b>Accueil de loisirs après-midi 14 h 00 à 17 h 00</b>	2,50€	1,00 €	1,00 €	3,80 €	2,05 €
<b>Garderie soir (goûter compris) 17 h 00 à 18 h 30</b>	1,50 €	1,00 €		1,70 €	1,50 €
<b>Sortie PARC</b>	7,00 €	5,00 €		10,00 €	7,00 €

<b>ACCUEILS DE LOISIRS HORS PERIODES SCOLAIRES (PETITES ET GRANDES VACANCES)</b>					
<b>ADOS de 11 à 17 ans</b>					
<b>ACCUEILS DE LOISIRS ADOS</b>	<b>TARIF Quotient &gt;617</b>	<b>TARIF Quotient &lt;617</b>	<b>TARIF SOCIAL</b>	<b>TARIF EXTERIEUR Quotient &gt;617</b>	<b>TARIF EXTERIEUR Quotient &lt;617</b>
<b>Accueil de loisirs matin 9 h 00 à 12 h 00</b>	2,75€	1,05 €	1,05 €	4,30 €	2,55 €
<b>Cantine 12 h 00 à 14 h 00</b>	3,90 €	3,90 €	1,70 €	5,40 €	5,40 €
<b>Accueil de loisirs après-midi 14 h 00 à 17 h 00</b>	2,75€	1,05 €	1,05 €	4,30 €	2,55 €
<b>Sortie PARC</b>	7,00 €	5,00 €		10,00 €	7,00 €

L'activité **CAMPING** est commune aux accueils de loisirs durant les **GRANDES VACANCES** pour toutes les tranches d'âges (de 2 ans à 17 ans) -

<b>ACCUEILS DE LOISIRS GRANDES VACANCES</b>	<b>AVEC INSCRIPTION CANTINE AU PREALABLE</b>	<b>SANS INSCRIPTION CANTINE</b>
<b>ACTIVITES CAMPING De 2 à 17 ans</b>	2,10 €	5,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ Votants : 27 dont 1 procuration  
↳ Pour : 27 dont 1 procuration

- **FIXE** comme définis ci-dessus les tarifs pour les garderies, l'accueil de loisirs le mercredi durant la période scolaire et les accueils de loisirs durant les petites et grandes vacances organisés par le service « Jeunesse » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

- **INDIQUE** que les règlements pourront être effectués en espèces, par chèques, chèques vacances et par carte bancaire.

- **PRECISE** que toute absence devra être justifiée par la présentation d'un certificat médical en vue d'un remboursement.

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020*

*Publiée le 18-09-2020*

Délibération n° 2020-066

**10 - SERVICE JEUNESSE –  
DIVERSES ACTIVITES DU SERVICE (CAJ, SORTIE LOISIRS, SORTIE POUR LES FAMILLES  
DEFAVORISEES) :  
MODIFICATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2020 -**

Madame Karine BOUZAT, à la demande de Monsieur le Maire, propose à l'assemblée de fixer comme suit les tarifs pour les différentes activités proposées par le service « Jeunesse » :

<b>CENTRE DES ACTIVITES JEUNESSE – CAJ 66 RUE CASIMIR BEUGNET</b>		
	<b>TARIF AUCHY</b>	<b>TARIF EXTERIEUR</b>
<b>INSCRIPTION AU CAJ De 11 à 17 ans</b>	<b>12,00 €</b>	<b>16,00 €</b>

\*\*\* Les ados doivent organiser leur temps de loisirs avec les animateurs et mettre en place des sorties ; les tarifs pour ces activités peuvent donc être déterminées selon le tableau ci-après :

<b>ACTIVITES DU C.A.J.</b>	<b>TARIFS</b>
<b>ACTIVITES SPORTIVES</b>	<b>3,00 €</b>
<b>ACTIVITES CULTURELLES</b>	<b>5,00 €</b>
<b>PARC D'ATTRACTIONS</b>	<b>10,00 €</b>

<b>SORTIE LOISIRS « PARENTS ENFANTS »</b>	
Chaque année, une sortie familiale, réservée aux enfants d' <u>AUCHY-les-MINES</u> , est organisée dans le cadre des sorties loisirs « Parents Enfants » en partenariat avec la CAF. Tout enfant inscrit à cette action doit être obligatoirement accompagné d'un parent.	
<b>FAMILLE quotient &gt;617</b> 6,50 €	<b>FAMILLE quotient &lt;617</b> 8,50 €

<b>SORTIE POUR LES FAMILLES DEFAVORISEES</b>	
Une sortie pour les familles défavorisées est organisée en partenariat avec la CAF d'ARRRAS. Il est proposé un tarif pour les enfants et un tarif pour les parents pour ces sorties réservées aux enfants d' <u>AUCHY-les-MINES</u> .	
<b>TARIF PARENT</b> 2,00 €	<b>TARIF ENFANT</b> 1,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ Votants : 27 dont 1 procuration  
↳ Pour : 27 dont 1 procuration

- **FIXE** comme définis ci-dessus les tarifs pour les différentes activités proposées par le service « Jeunesse » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020*

*Publiée le 18-09-2020*

Délibération n° 2020-067

**11 - SERVICE JEUNESSE –  
REMUNERATION DES ANIMATEURS ET DES DIRECTEURS POUR LES  
ACCUEILS DE LOISIRS -**

Madame Karine BOUZAT, à la demande de Monsieur le Maire, expose à l'assemblée les propositions concernant le recrutement et la rémunération des animateurs et des directeurs dans le cadre des diverses activités proposées par le service Jeunesse.

Elle précise que le nombre d'animateurs recrutés variera en fonction du nombre réel d'inscriptions dans les différentes activités.

<b>REMUNERATION DES ANIMATEURS ET DES DIRECTEURS POUR LES DIVERSES ACTIVITES DU SERVICE JEUNESSE</b>		
<b>CATEGORIE</b>	<b>GRILLE</b>	<b>ECHELON</b>
Animateur non diplômé	Adjoint d'animation	1er
Animateur stagiaire	Adjoint d'animation	4ème
Animateur diplômé	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	5ème
Directeur Adjoint	Animateur	6ème
Directeur	Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	5ème
Directeur Professeur	Animateur	3ème

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

☞ **Votants :** 27 dont 1 procuration  
☞ **Pour :** 27 dont 1 procuration

- **FIXE** comme définis ci-dessus les tarifs pour les différentes activités proposées par le service « Jeunesse » à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020*

*Publiée le 18-09-2020*

Délibération n° 2020-068

**12 - SERVICE CULTURE -  
MISE EN PLACE D'UN ATELIER HEBDOMADAIRE "J'APPRENDS L'ANGLAIS  
AVEC HARRY POTTER" :  
DEFINITION DES TARIFS**

Madame Jacqueline BEAUCOURT, à la demande de Monsieur le Maire, informe l'assemblée de la mise en place d'un atelier hebdomadaire « J'apprends l'anglais avec Harry POTTER » dès le mois d'octobre 2020 et ce, jusqu'en juin 2021.

Cet atelier, animé par Madame Sylvie SINGIER, de la compagnie BO PEEP & Co, est composé d'activités manuelles, de lectures, de déguisements, de jeux ...

A partir de ces activités issues de l'univers d'Harry POTTER, les enfants pourront apprendre le vocabulaire de tous les jours. Il permet également l'apprentissage de l'anglais à l'oral étant donné l'effectif réduit du groupe (12 enfants maximum).

Cet atelier est proposé aux enfants des niveaux CE 2, CM 1 et CM 2 et se déroulera le mardi de 17 h à 18 h au Pôle Culturel « Charles AZNAVOUR » rue Edmond GRENIER.

Aussi, il convient dès à présent de définir la participation des familles pour cet atelier.

Madame Jacqueline BEAUCOURT propose les tarifs ci-après :

<b>ATELIER « J'APPRENDS L'ANGLAIS AVEC HARRY POTTER »</b>		
<b>ATELIER OUVERT AUX ENFANTS NIVEAU CE 2, CM 1 ET CM 2 AU POLE CULTUREL « CHARLES AZNAVOUR » Rue Edmond GRENIER</b>	<b>TARIF ENFANT D'AUCHY LES MINES</b>	<b>TARIF ENFANT EXTERIEUR</b>
<b>PARTICIPATION A L'ATELIER « J'APPRENDS L'ANGLAIS AVEC HARRY POTTER » d'OCTOBRE 2020 à JUIN 2021</b>	<b>60,00 €/an</b>	<b>120,00 €/an</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

⚡ Votants : 27 dont 1 procuration  
 ⚡ Pour : 27 dont 1 procuration

**- DECIDE de fixer, comme définis ci-dessus, les tarifs concernant l'accès à l'atelier « J'apprends l'anglais avec Harry POTTER » qui se déroulera d'octobre 2020 à juin 2021.**

**La présente décision prend effet à compter de ce jour.**

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020*

*Publiée le 18-09-2020*

Délibération n° 2020-069

**13 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) –  
ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMAUX DE LA TLPE APPLICABLES  
AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 -**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'historique de l'instauration de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) sur le territoire de la commune et plus particulièrement les décisions prises dans la délibération du 6 décembre 2008 et l'arrêté n° 4166 du 17 février 2009.

Dans ces deux documents, il a été précisé :

Pour la délibération : *les tarifs seront actualisés chaque année conformément aux articles L.2333-11 et L.2333-12 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 sur la TLPE modifiée par la loi n° 2011-1978 du 28 décembre 2011-article 75.*

Pour l'arrêté : *à l'issue de l'année 2013, les tarifs seront actualisés chaque année selon l'article L.2333-12 du CGCT.*

Cette taxe concerne tous types de supports publicitaires visibles des voies ouvertes à la circulation publique, à savoir :

RAPPEL :

- Les publicités :  
Constituent une publicité, à l'exclusion des enseignes et des pré-enseignes,
  - ↳ Toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention,
  - ↳ Les dispositifs dont le principal objet est de recevoir lesdites inscriptions,
  - ↳ Formes ou images étant assimilées à des publicités ;
- Les enseignes :  
Constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à l'activité qui s'y exerce ;
- Les pré-enseignes :
- Constitue une pré-enseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

Il présente les tarifs maximaux pouvant être appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2021 au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure sur le territoire de la commune.

Enseignes	Tarifs
Entre 0 et 12 m <sup>2</sup>	Exonération totale
De 12 m <sup>2</sup> jusqu'à 20 m <sup>2</sup> (Réfaction de 50% sur le tarif de base)	10,70 €/m <sup>2</sup>
De 20 m <sup>2</sup> jusqu'à 50 m <sup>2</sup> (Multiplication par 2 du tarif de base)	42,80 €/m <sup>2</sup>
Au-delà de 50 m <sup>2</sup> (Multiplication par 4 du tarif de base)	85,60 €/m <sup>2</sup>

	Dispositifs publicitaires Et pré-enseignes non-numériques		Dispositifs publicitaires Et pré-enseignes numériques	
	< Ou = 50 m <sup>2</sup>	> 50 m <sup>2</sup>	< Ou = 50 m <sup>2</sup>	> 50 m <sup>2</sup>
Tarif	21,40€/m <sup>2</sup>	42,80€/m <sup>2</sup>	64,20€/m <sup>2</sup>	128,40 €/m <sup>2</sup>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

☞	Votants :	27 dont 1 procuration
☞	Pour :	27 dont 1 procuration

**- DECIDE d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 les tarifs actualisés ci-dessus mentionnés,**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020*

*Publiée le 18-09-2020*

Délibération n° 2020-070

**14 - TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE ST-MICHEL  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA D.S.I.L.  
(DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL)  
« VOLET TRANSITION ENERGETIQUE » ANNEE 2020 -  
(ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS N° 2019-067 DU 10 SEPTEMBRE  
2019, N° 2019-126 DU 16 DECEMBRE 2019 ET N° 2020-06 DU 28 FEVRIER 2020)**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier portant sur le projet de réhabilitation de la salle polyvalente St-Michel qui s'est imposé suite aux études réalisées dans le cadre de l'implantation de la future maison médicale par des professionnels de santé à proximité du bâtiment.

En effet, une problématique s'est révélée récurrente, le stationnement déjà saturé aux abords de la salle polyvalente et bientôt aux abords de ce nouvel équipement.

Aussi, il a été décidé de requalifier les abords de la salle polyvalente mais aussi de rénover le bâtiment existant qui ne répond plus aux normes de performances énergétiques et de qualités environnementales.

Des nombreux partenaires sont sollicités pour nous accompagner dans cette démarche afin de rendre ce projet réalisable ; la Fédération Départementale de l'Energie, la CABBALR et l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;

Vu les opérations éligibles à la D.S.I.L. au titre de la programmation 2020 ;

Considérant l'annonce récente du gouvernement d'abonder l'enveloppe de la D.S.I.L. d'un milliard d'euros supplémentaire afin de subventionner les investissements qui participent à l'effort indispensable en faveur de la transition écologique ;

Considérant que la rénovation de la salle polyvalente communale St Michel portera notamment sur la partie liée à la rénovation énergétique (*isolation, changement du système de chauffage ...*) et le développement durable (*production de notre propre énergie par l'installation de panneaux photovoltaïques*) ;

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier de la subvention DSIL au titre de la « Transition écologique au travers de la rénovation énergétique » pour l'année 2020 ;

Considérant que les coûts estimatifs présentés dans notre première demande ont été revus à la hausse d'une part, pour des raisons liées au nouveau protocole qui découle de la crise sanitaire et auquel sont soumises les entreprises et d'autre part, pour des raisons techniques qui nous obligent à modifier la structure de la toiture de la salle polyvalente sur laquelle de ce fait, il est envisagé l'installation de panneaux photovoltaïques pour la production de notre propre énergie et l'autoconsommation partagée ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le nouveau plan de financement prévisionnel tenant compte de ces modifications et précise que la subvention DETR n'y figure plus compte-tenu de la suite négative formulée à notre demande de subvention par les services de l'Etat.

DEPENSES		RECETTES	
DESCRIPTIF DE L'OPERATION :			
Travaux tenant compte de l'incidence COVID		MONTANT HT	TAUX
Ravalement de façade comprenant son isolation (Inclus les menuiseries extérieures et réfection de la toiture)	240 750,00 €	DSIL	455 682,00 €
Travaux intérieurs salle	53 500,00 €	FDE	50 400,00 €
Travaux intérieurs cuisine	59 920,00 €		
Isolation enveloppe	56 710,00 €		
Equipements techniques	211 860,00 €	CABBALR	159 396,00 € 30 %
Autres travaux de rénovation intérieure	105 930,00 €		
Autres (honoraires)	103 178,00 €	Fonds propres (Auto-financement)	166 370,00 € 20 %
<b>TOTAL DEPENSES HT :</b>	<b>831 848,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES HT :</b>	<b>831 848,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

☞ Votants : 27 dont 1 procuration  
☞ Pour : 27 dont 1 procuration

Considérant qu'en fonction des financements qui seront sollicités auprès d'autres organismes, le plan de financement pourra de nouveau être modifié ;

- APPROUVE et AUTORISE la réalisation des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente St-Michel portant sur la rénovation énergétique et le développement durable ;
- DECIDE de valider le plan de financement prévisionnel tel que repris ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local portant sur le volet transition écologique pour l'exercice 2020.

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020*

*Publiée le 18-09-2020*

Délibération n° 2020-071

**15 - TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE ST MICHEL – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS SPECIFIQUE « VOLET PERFORMANCE ENERGETIQUE » AUPRES DE LA CABBALR - EXERCICE 2020 -**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce dossier portant sur le projet de réhabilitation énergétique de la salle polyvalente St-Michel qui s'est imposé suite aux études réalisées dans le cadre de l'implantation de la future maison médicale par des professionnels de santé à proximité du bâtiment.

En effet, une problématique s'est révélée récurrente : le stationnement déjà saturé aux abords de la salle polyvalente et bientôt aux abords de ce nouvel équipement.

Aussi, il a été décidé de requalifier les abords de la salle polyvalente mais aussi de rénover le bâtiment existant qui ne répond plus aux normes de performances énergétiques et de qualités environnementales.

Des nombreux partenaires sont sollicités pour nous accompagner dans cette démarche afin de rendre ce projet réalisable ; la Fédération Départementale de l'Energie, l'Etat, la Région via le Fonds Régional d'Amplification de la troisième Révolution Industrielle) et la CABBALR au titre du Fonds de Concours Spécifique (Volet Performance énergétique).

Suite à cet exposé,

Vu les opérations éligibles au titre du Fonds de Concours Spécifique (Performance énergétique) pour l'année 2020 ;

Considérant que la rénovation de la salle polyvalente St Michel portera notamment sur la partie liée à la réhabilitation énergétique (*isolation, changement du système de chauffage, etc.*) et le développement durable (*production de notre propre énergie par l'installation de panneaux photovoltaïques et autoconsommation partagée*) ;

Considérant que ces travaux peuvent bénéficier de la subvention « Fonds de Concours Spécifique » au titre du « Volet performance énergétique » au travers de la réhabilitation énergétique et le développement durable pour l'année 2020 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le plan de financement prévisionnel et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

DEPENSES		RECETTES	
DESCRIPTIF DE L'OPERATION :			
<b>Coût des travaux HT : ....</b>	<b>831 848,00 €</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>
Ravalement de façade comprenant son isolation (Inclus les menuiseries extérieures et réfection de la toiture)	240 750,00 €	ETAT (DSIL)	371 894,00 € 45 %
Travaux intérieurs salle	53 500,00 €	FDE	50 400,00 € 6 %
Accessibilité PMR WC	(7 000,00 €)	Fonds Régional d'Amplification de la 3 <sup>ème</sup> révolution industrielle	70 000,00 € 8 %
Travaux intérieurs cuisine	59 920,00 €	CABBALR	90 000,00 € 11 %
Isolation enveloppe	56 710,00 €	<b>Total Aides Publiques</b>	<b>582 294,00 € 70 %</b>
Equipements techniques	211 860,00 €	Fonds propres (AUTO-FINANCEMENT)	249 554,00 € 30 %
Travaux de rénovation intérieure	105 930,00 €		
Dont réfection éclairage économie d'énergie	(22 000,00 €)		
Maitrise d'œuvre	103 718,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES HT :</b>	<b>831 848,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES HT :</b>	<b>831 848,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :**

☞ **Votants :** 27 dont 1 procuration  
 ☞ **Pour :** 23 dont 1 procuration  
 ☞ **Abstentions :** 4 (Marc UBERTI, Martine QUEVA, Christine FLAMENT, Robert VISEUX)

Considérant qu'en fonction des financements qui seront sollicités auprès d'autres organismes, le plan de financement pourra de nouveau être modifié ;

- **APPROUVE et AUTORISE** la réalisation des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente St-Michel portant sur la réhabilitation énergétique et le développement durable ;

- **DECIDE** de valider le plan de financement prévisionnel tel que repris ci-dessus ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre du Fonds de Concours Spécifique « Volet Performance Energétique » pour l'année 2020 auprès de la Communauté d'Agglomération de BETHUNE BRUAY Artois Lys Romane.

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020*

*Publiée le 18-09-2020*



Délibération n° 2020-072

**16 - DENOMINATION DE LA SALLE POLYVALENTE PLACE JEAN JAURES ET DE L'ESPACE "PARKING" NOUVELLEMENT CREE Y ATTENANT**

Monsieur Jean-Louis COURTOIS, à la demande de Monsieur le Maire, expose :

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales qui précise que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Considérant que la salle des fêtes place Jean JAURES qui va faire l'objet de travaux d'extension n'a pas de dénomination officielle bien que connue sous le nom de « Salle St Michel » ;

Considérant que le nouvel espace de stationnement créé entre la salle des fêtes et la future maison médicale n'a pas de dénomination ;

Monsieur Jean-Louis COURTOIS propose à l'assemblée d'officialiser la dénomination de la salle des fêtes, place Jean JAURES, « Salle polyvalente St-Michel » et en hommage à l'Abbé DUCROCQ », de dénommer l'espace de stationnement nouvellement créé « Espace de l'Abbé André DUCROCQ ».

Monsieur l'Abbé André DUCROCQ a été prêtre dans notre ville de 1970 (en remplacement de l'Abbé LEMAIRE) à 1998 ; il a démissionné de sa fonction de curé et est resté comme prêtre associé à AUCHY. Il était très apprécié de la population,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

☞	Votants :	27 dont 1 procuration
☞	Pour :	27 dont 1 procuration

**- APPROUVE la proposition qui lui est faite et DECIDE de dénommer :**

☞ **La salle polyvalente sise place Jean JAURES : Salle polyvalente « St Michel » ;**

☞ **Le nouvel espace de stationnement créé, place Jean JAURES : « Espace de l'Abbé André DUCROCQ »,**

**- CHARGE Monsieur le Maire de communiquer aux administrations concernées cette nouvelle appellation.**

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020*

*Publiée le 18-09-2020*

Délibération n° 2020-073

**17 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- les conditions d'organisation du débat donnant lieu au Rapport d'orientation budgétaire ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :**

☞	Votants :	27 dont 1 procuration
☞	Pour :	23 dont 1 procuration
☞	Abstentions :	4 (Marc UBERTI, Martine QUEVA, Christine FLAMENT, Robert VISEUX)

**- DECIDE d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.**

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020*

*Publiée le 18-09-2020*

Délibération n° 2020-074

### **18 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES -**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020-021 du 6 juin 2020 portant sur la constitution de la Commission d'Appel d'Offres Permanente de la Ville d'AUCHY-les-MINES et précise qu'il convient de définir les modalités de fonctionnement de la CAO (Président de la CAO, quorum, délai de convocation ...).

A cet effet, il présente le règlement intérieur fixant les règles de fonctionnement de la CAO à caractère permanent de la commune d'AUCHY-les-MINES.

Ce projet de règlement intérieur, examiné lors de la Commission des Finances le 8 septembre 2020, a été préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur de la CAO.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

☞	Votants :	27 dont 1 procuration
☞	Pour :	27 dont 1 procuration

**- DECIDE d'adopter ce règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.**

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020*

*Publiée le 18-09-2020*

Délibération n° 2020-075

### **19 - ELECTION DES DELEGUES AUPRES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (CIASFPA) -**

Monsieur le Maire, après avoir précisé que la ville d'AUCHY-les-MINES est adhérente au CIASFPA (Centre Intercommunal d'Action Sociale en Faveur des Personnes Agées), informe qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au sein des instances de cette association.

A cet effet, il sollicite les candidatures et demande à l'assemblée de procéder à la nomination d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

M. André GUILLOU se propose en qualité de délégué titulaire  
M. Fabrice BAVIERE se propose en qualité de délégué suppléant

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

☞	Votants :	27 dont 1 procuration
☞	Pour :	27 dont 1 procuration

**- DESIGNE pour siéger au sein du CIASFPA :**

☞ Monsieur André GUILLOU en qualité de délégué titulaire,  
☞ Monsieur Fabrice BAVIERE en qualité de délégué suppléant.

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020  
Publiée le 18-09-2020*

Délibération n° 2020-076

**20. - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE -  
PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE - EXERCICE 2019 -**

Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles 5122-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, communique à l'assemblée le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de BETHUNE BRUAY Artois Lys Romane pour l'exercice 2019.

Il précise que le rapport doit être présenté en séance publique au Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- PREND ACTE du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de BETHUNE BRUAY Artois Lys Romane pour l'exercice 2019.**

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020  
Publiée le 18-09-2020*

Délibération n° 2020-077

**21- CESSION PAR LA SA HLM "SIA HABITAT" DE 24 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUES DU JASMIN ET EMILE BASLY :  
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Madame Sandrine COUPIN, à la demande de Monsieur le Maire, informe l'assemblée d'un courrier émanant de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Habitat Durable - en date du 02 juillet 2020 (reçu le 8 juillet 2020) sollicitant, conformément aux articles L. 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat, l'avis du conseil municipal sur la cession de vingt-quatre logements locatifs sociaux situés rues du Jasmin et Emile BASLY à AUCHY-les-MINES appartenant à la SA d'HLM « SIA HABITAT ».

Elle précise que cela permet de développer une offre en accession sociale et ainsi offrir aux locataires occupants l'opportunité d'accomplir leur parcours résidentiel sur la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

☞	Votants :	27 dont 1 procuration
☞	Pour :	27 dont 1 procuration

- EMET un avis favorable pour la vente des vingt-quatre logements locatifs situés  
 ↪ Rues du Jasmin et Emile BASLY par la SA HLM « SIA HABITAT », à savoir :

1 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T4 SH 78
2 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T5 SH 96
3 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T4 SH 78
4 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T5 SH 96
5 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T4 SH 78
6 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T5 SH 96
7 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T4 SH 80
8 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T5 SH 96
9 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T4 SH 80
10 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T5 SH 95
11 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T5 SH 93
12 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T5 SH 96
13 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T5 SH 93
14 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T4 SH 96
15 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T4 SH 78
16 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T5 SH 95
17 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T4 SH 80
19 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T4 SH 80
21 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T4 SH 78
23 rue du Jasmin	AUCHY LES MINES	Type T5 SH 93
23 rue Emile BASLY	AUCHY LES MINES	Type T3 SH 66
25 rue Emile BASLY	AUCHY LES MINES	Type T3 SH 66
27 rue Emile BASLY	AUCHY LES MINES	Type T3 SH 66
29 rue Emile BASLY	AUCHY LES MINES	Type T3 SH 66

- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision :

- ↪ Aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
 sis 100 avenue Winston CHURCHILL - CS 10007 - 62022 ARRAS Cedex  
 ↪ À la SA d'HLM « SIA HABITAT » à DOUAI 59506  
 67 avenue des Potiers -

*Transmise en Sous-Préfecture le 18-09-2020*

*Publiée le 18-09-2020*

-----oOo-----oOo-----oOo-----oOo-----

L'ordre étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assemblée.  
 La séance est levée.

-----oOo-----oOo-----oOo-----oOo-----

Visa de la Secrétaire de séance,



Sandrine COUPIN



M. le Maire,

Jean-Michel LEGRAND